

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1354

22 juin 2011

SOMMAIRE

Aberdeen Global	64946	Inter-Media S.à r.l.	64956
Agence Générale d'Assurances Stemper (As.St.) S.à r.l.	64971	International Ploquette (SPF) S.A.	64986
Alboran Capital SICAV-FIS	64979	Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l. ..	64946
Anaf Europe S.A.	64959	IPharma Invest (SPF) S.A.	64987
Artistic	64948	IS EF Three S.à r.l.	64987
Bauer S.à r.l.	64947	IS EF Two S.à r.l.	64987
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	64978	Isiwis S.à r.l.	64948
Central Optics S.A.	64966	IT 1 Sàrl	64992
C&L (Lux 1) S.à r.l.	64961	IT TOP Sàrl	64992
Colruyt Gestion S.A.	64954	Korta Payments S.A.	64948
Company Formation & Management Services S.à r.l.	64988	Ksar Invest S.A.	64951
Credit Suisse Issuer 1 Finance (Luxembourg) S.à r.l.	64982	Lampertz Stone Designer Sàrl	64946
Degroof Inst.	64946	Letzre	64947
De Rozen International S.à r.l.	64977	Monitor Capital Investors S.à.r.l.	64961
Domaine de Meysembourg S.C.I.	64963	Morgan Stanley Brunton S.à r.l.	64972
EP Sundsvall S.à r.l.	64982	Obermark	64957
Euro-Furniture (SPF) S.A.	64966	PK Holding S.à r.l.	64955
Facara S.A.- SPF	64967	PROgéna S.A.	64966
Free Flow (SPF) S.A.	64967	ProLogis Netherlands II S.à r.l.	64975
Health and Learn (SPF) S.A.	64971	ProLogis UK CCXVII S.à r.l.	64963
Immeo Lux Sàrl	64968	ProLogis UK II S.à r.l.	64992
Indiact S.à r.l.	64951	Scarborough Luxembourg S.à r.l.	64974
Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF	64986	Summit Luxco S.à r.l.	64970
INL 1 S.à r.l.	64971	Temple Fields S.A.	64967
INL 2 S.à r.l.	64971	Tex Par S.A.	64962
		Thirty-One s.à r.l.	64952
		TransForce, Luxembourg Branch	64961
		Treveria Twenty-Six S.à r.l.	64987

Invesco Asia RE Korea Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 158.857.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054742/10.

(110061623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Degroof Inst., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.081.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 15 avril 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincent PLANCHE, Benoît DEHEM, Régis LEONI et Eric LOBET en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,
2. de réélire la firme KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pour DEGROOF INST.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011058574/19.

(110064450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

En date du 21 février 2011, les actionnaires d'Aberdeen Global (la «Société») ont décidé:

- (i) de nommer Monsieur Charlie MACRAE avec adresse au 1 Bread Street, Bow Bells House, Londres EC4M 9HH United Kingdom en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en 2012;
- (ii) de réélire Messieurs Martin GILBERT, Christopher LITTLE, David VAN der STOEP, Hugh YOUNG, Neville MILES, Gary MARSHALL, Bob HUTCHESON et Madame Victoria BROWN en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en 2012;
- (iii) de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Nigel STORER;
- (iv) renouveler le mandat de KPMG Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011057791/18.

(110064885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Lampertz Stone Designer Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, Zone d'activités économiques.

R.C.S. Luxembourg B 94.420.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 17 février 2011, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL

Notaire

Référence de publication: 2011055096/12.

(110061355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Letzre, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 49.760.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 13 avril 2011

7. Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

Pour la société LETZRE

Aon Captive Services Group (EUROPE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011055098/13.

(110061012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Bauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 91, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 63.859.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le trente mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pierre BAUER, électricien, né à Stendal (Allemagne), le 9 mai 1945, demeurant à L-5330 Moutfort, 91, rue de Remich;

2.- Madame Nelly KNEPPER, institutrice, née à Bous, le 2 février 1944, demeurant à L-5330 Moutfort, 91, rue de Remich.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "BAUER, S.à r.l.", ayant son siège social à L-5330 Moutfort, 91, rue de Remich, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 2 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 462 du 25 juin 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé, en date du 4 octobre 2001, publiée au Mémorial C, numéro 255 du 14 février 2002, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 63.859.

II.- Le capital social est fixé à la somme de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500.-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Pierre BAUER, préqualifié, neuf cents parts sociales	900
2) à Madame Nelly KNEPPER, préqualifiée, six cents parts sociales	600
Total: mille cinq cents parts sociales	1.500

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leurs fonctions de gérants de la Société est accordée à l'ancienne gérance de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée des associés.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pierre BAUER, Nelly KNEPPER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2011. Relation: LAC/2011/14936. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 avril 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011053341/50.

(110059268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.265.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054758/11.

(110061682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Korta Payments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.222.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054765/10.

(110061655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Artistic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.223.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- LUMIN ET SENS, la société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-57070 Metz, 29, Rue de Sarre, Quartier des Entrepreneurs, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le n ° B 498 710 052 située à représentée par son gérant en fonction Monsieur Thierry ZINS, né le 20 juillet 1958 à Creutzwald (France) demeurant à F-57000 Metz, 6, Rue du 151^{ème} RI

2.- Monsieur Thierry ZINS, né le 20 juillet 1958 à Creutzwald (France) demeurant à F-57000 Metz, 6, Rue du 151^{ème} RI, et

3.- Monsieur Jean Claude DE MARCO, né le 05 février 1963 à Algrange (France), demeurant 9, Rue du Haut Noyer à F-57070 Metz

tous trois ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale – Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de “ARTISTIC”.

Art. 3. La société a pour objet:

- le négoce de fourniture de luminaires, de tous leurs composants électriques et électroniques et du matériel s’y rattachant.

- la diffusion en qualité d’agent commercial de différentes marques, la vente de meubles et mobiliers urbains, les études en matière d’éclairage professionnel,

- la création, l’acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l’installation, l’exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l’une ou l’autre des activités spécifiées.

- la prise, l’acquisition, l’exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- la prise de participations directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières,

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l’achat, la vente, l’exploitation et la gestion d’immeubles.

La société pourra s’intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (150,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l’article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l’égard de la société, qui ne reconnaît qu’un seul propriétaire pour chacune d’elles. S’il y a plusieurs propriétaires d’une part sociale, la société a le droit de suspendre l’exercice des droits afférents, jusqu’à ce qu’une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l’usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d’usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu’avec l’agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l’agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l’article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l’interdiction, l’incapacité, la faillite ou la déconfiture de l’un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d’un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s’immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l’assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu’il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- LUMIN ET SENS, , préqualifiée, soixante-dix parts sociales	70
2.- Monsieur Thierry ZINS, , préqualifié, vingt parts sociales	20
3.- Mr Jean Claude DE MARCO, préqualifié, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Thierry ZINS, né le 20 juillet 1958 à Creutzwald (France) demeurant à F-57000 Metz, 6, Rue du 151^{ème} RI
- 3.- Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée en toutes circonstances par sa seule signature.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2011. Relation GRE/2011/1534. Reçu soixante-quinze euros 75,00,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011052920/137.

(110059874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Indiact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 98.903.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2010 que la démission de Monsieur Ali SHERWANI, est acceptée de sa fonction de gérant administratif et qu'en date du même jour Monsieur Eric DAYA né le 05 novembre 1975 à Tunis (Tunésie), demeurant à L-1368 Luxembourg, 38 rue du Curé, a été nommé pour une durée indéterminée à la fonction de gérant administratif.

Il est également porté à connaissance de tiers que la dénomination de l'associé SOKS S.A. a été modifié en GLOBAL UNIVERSAL S.A. en date du 15 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011055747/16.

(110062893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Ksar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 137.190.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2011 à 11.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

- Le mandat des administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat des:

Administrateurs de classe A:

- Monsieur Charles CHURET, chef d'entreprise, demeurant 3, Hameau des Balgueries à F-33680 LACANAU,
- Madame Fabienne ARIS, consultante, demeurant 3, Hameau des Balgueries à F-33680 LACANAU,

Administrateurs de classe B:

- Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,
- La société Cosafin SA, société anonyme, domiciliée au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg et représentée par Monsieur Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la Fiduciaire HRT, 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2011064429/25.

(110071680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Thirty-One s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4874 Lamadelaine, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.256.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le douze avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Nadezda SERGEJEVA, serveuse, née à Kohtla-Jarve (Estonie) le 15 août 1973, demeurant à L-1128 Luxembourg, 22, Val St. André.

2.- Madame Svetlana SERGEJEVA, office manager, née à Eesti (Estonie) le 19 décembre 1979, demeurant à L-3287 Bettembourg, 3, rue Jean Wolter.

3.- Madame Marta KANCZUGA, serveuse, née à Walcz (Pologne) le 28 février 1980, demeurant à L-4849 Rodange, 15, rue des Romains.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "THIRTY-ONE s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Lamadelaine; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Nadezda SERGEJEVA, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2) Madame Svetlana SERGEJEVA, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
3) Madame Marta KANCZUGA, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration de rempli

Madame Nadezda SERGEJEVA, préqualifiée, déclare financer la libération des cinquante (50) parts sociales ci-dessus souscrites par elle au moyen de fonds qui lui sont propres comme provenant d'une donation à elle faite par sa mère Madame Valentina SERGEJEVA, demeurant à Tallinn (Estonie), Purane 7-57.

Madame Nadezda SERGEJEVA déclare en conséquence, pour autant que de besoin, faire la présente souscription de cinquante (50) parts sociales comme devant lui servir de rempli.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparantes représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Nadezda SERGEJEVA, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3) Le siège social est fixé à L-4874 Lamadelaine, 31, Grand-Rue.

Les comparantes déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentives les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. SERGEJEVA, S. SERGEJEVA, KANCZUGA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 avril 2011. Relation: CAP/2011/1375. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 15 avril 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011055334/136.

(110061064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Colruyt Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.485.

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société anonyme de droit belge «Etablissementen Franz Colruyt», dont le siège social est situé au 196 Edingenses-teenweg, B-1500 Halle,

ici représentée par Mesdames Dorien Verertbruggen, employée privée, demeurant à B-9400 Ninove, Hendrik Van Gassenstraat % et Sophie Nottebaert, employée privée, demeurant à B-9620 Zottegem, Isidoor Teirlinckstraat 1, en vertu d'une procuration leur donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par les mandataires de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «COLRUYT GESTION S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855

Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 137485, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1032 du 25 avril 2008.

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-six millions cinq cent quarante-huit mille trois cents euros (EUR 26.548.300.-) à cent vingt-six millions cinq cent quarante-huit mille trois cents euros (EUR 126.548.300.-) sans création d'actions nouvelles.

Souscription - Libération

L'augmentation de capital est souscrite et entièrement libérée en numéraire par l'actionnaire unique, la société «Etablisementen Franz Colruyt», pré-désignée.

La somme de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant réalisée, l'actionnaire unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société qui aura désormais teneur suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit est fixé à cent vingt-six millions cinq cent quarante-huit mille trois cents euros (EUR 126.548.300.-) divisé en deux cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-trois (265.483) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais - Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, les mandataires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. VERERTBRUGGEN, S. NOTTEBAERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 mars 2011. Relation: EAC/2011/4129. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011054667/48.

(110061553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

PK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.362.

Extrait des résolutions prises par les associés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 Février 2011, et par le conseil de gérance lors de la réunion du 22 Mars 2011:

1. L'assemblée a nommé avec effet du 22 Février 2011, et pour une durée indéterminée M. Enrico Baldan, employé privé, né le 4 juillet 1974 à Dolo (VE), Italie, résidant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, gérant de la société.

2. Le conseil de gérance a transféré le siège social de la société, avec effet du 22 Mars 2011, du 9A boulevard Prince Henry, L-1724 Luxembourg au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Enrico Baldan, M. Bodo Demisch, M. Philip Mathew Barrett, M. Christopher Santer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011061977/21.

(110068669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Inter-Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 78.707.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft GEKKO INVEST S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 67.008, hier vertreten durch alle drei Mitglieder des Verwaltungsrates:

- Herr Dennis RADTKE, Angestellter, wohnhaft in D-55566 Bad Sobernheim, Berliner Strasse 25 (Deutschland),
- Herr Klaus Dieter KREIS, Schreinergereselle, wohnhaft in D-55606 Kirn, Sulzbacher 21 (Deutschland);
- Herr Chris EULER, Angestellter, wohnhaft in D-55743 Kirchweiler, Hauptstrasse 18 (Deutschland);

welche die Gesellschaft durch ihre gemeinsame Unterschrift rechtsgültig verpflichten.

Die Erschienenen, handelnd und vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTER-MEDIA S.à r.l., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 78.707, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Camille MINES, mit damaligem Amtssitz in Reding, am 31. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C vom Nummer 354 vom 15. Mai 2001. Die Satzungen wurden letztmalig abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 26. Januar 2010, gefolgt von einer Berichtigungsurkunde vom 16. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 790 vom 16. April 2010.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von dreizehntausend Euro (EUR 13.000,-) hat, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertdreissig Euro (EUR 130,-).

3) Dass sie alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist.

4) Dass sie, als einziger Gesellschafter ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

5) Dass sie sich als Liquidator bestimmt.

6) Dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft INTER-MEDIA S.à r.l. besitzt.

7) Dass sie den Geschäftsführern Entlastung erteilt für die Ausübung ihres Amtes.

8) Dass sie alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgenannten Gesellschaft INTER-MEDIA S.à r.l. übernommen hat und somit frei darüber verfügen kann, und dass sie hiermit die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, die damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den alleinigen Gesellschafter.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in 3125 Hamburger Road, USA-36786 Uniontown AL, aufbewahrt bleiben werden.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft INTER-MEDIA S.à r.l., vorgeannt, festgestellt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Dennis Radtke, Klaus Dieter Kreis, Chris Euler, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., Le 04 avril 2011. LAC / 2011 / 15499. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 14. April 2011.

Référence de publication: 2011054754/49.

(110061531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Obermark, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.151,50.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.998.

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of March,
Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,
is held a General Meeting of the members, hereinafter referred to as "Shareholders", of "Obermark", hereinafter also referred to as the "Company",

a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 6, rue Dicks, L1417 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 134.998, incorporated by deed enacted on the 30th of November 2007, published in Memorial C, number 267 of February 1, 2008, on page 12771 and whose articles of incorporation have been modified by deed enacted on February 9, 2011, not yet published in Memorial C.

The meeting is presided

by Mrs. Diane Wolf, private employee, with professional address at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg; who appoints as secretary and scrutineer Mrs. Arlette Siebenaler, employee of Maître Henri HELLINCKX, with professional address at 101, rue Cents in 1319 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders represented, and the number of shares held by them, are shown on the list of Shareholders. That list and the proxies, signed by each of all Shareholders and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the list of Shareholders and the proxies, all the one hundred and two thousand three hundred sixteen (102,316) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the Shareholders exercising the powers (signed "ne varietur" by the proxy holder) devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda, of which the Shareholders have been duly informed prior to this meeting, and which meeting has been duly convened.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the corporate capital by an amount of EUR 362.00 (three hundred sixty two Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,789.50 (twelve thousand and seven hundred eighty nine Euros and fifty Euro cents) to EUR 13,151.50 (thirteen thousand and one hundred fifty one Euros and fifty Euro cents) by the issue of 2,896 (two thousand and eight hundred ninety six) new shares with a par value of twelve and a half Euro cents (EUR 0.125) each, having the same rights as the already existing shares, by a contribution in cash.

2. To accept subscription for these new shares by contribution in cash by a current shareholder of the Company.

3. As a consequence of the foregoing resolutions, to resolve to amend article 5.1 of the Company's articles of association and to give it the following wording:

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand and one hundred fifty one Euros and fifty Euro cents (EUR 13,151.50) divided into one hundred five thousand and two hundred twelve (105,212) shares in registered form with a par value of twelve and a half Euro cents (EUR 0.125) each, all subscribed and fully paid up.

After the agenda was approved by the meeting, the Shareholders resolve what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 362.00 (three hundred sixty two Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,789.50 (twelve thousand and seven hundred eighty nine Euros and fifty Euro cents) to EUR 13,151.50 (thirteen thousand and one hundred fifty one Euros and fifty Euro cents) by the issue of 2,896 (two thousand and eight hundred ninety six) new shares with a par value of twelve and a half Euro cents (EUR 0.125) each, having the same rights as the already existing shares, by a contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Mr. Chong Foo Chaw, born 19 April 1963 in Singapore, with personal address at 56 Jalan Khairuddin, Singapore 457521, represented by Mrs. Diane Wolf, duly authorised by virtue of a proxy (signed "ne varietur" by the proxy holder) and signed by the notary (and which proxy shall remain here annexed to be registered with the minutes), declared to subscribe to the 2,896 (two thousand and eight hundred ninety six) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,882.40 (one thousand eight hundred and eighty two Euros and forty Euro cents); the amount of EUR 362.00 (three hundred sixty

two Euros) is allocated to the corporate capital and the amount of EUR 1,520.40 (one thousand five hundred and twenty Euros and forty Euro cents) to the share premium account

Proof of the payment of the total amount of EUR 1,882.40 (one thousand eight hundred and eighty two Euros and forty Euro cents) has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand and one hundred fifty one Euros and fifty Euro cents (EUR 13,151.50) divided into one hundred five thousand and two hundred twelve (105,212) shares in registered form with a par value of twelve and a half Euro cents (EUR 0,125) each, all subscribed and fully paid up.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Uebersetzung:

Im Jahre zweitausendundelf, den dreissigsten März.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (nachfolgend „die Gesellschafter“) der „Obermark“ (nachfolgend die „Gesellschaft“) statt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, m Sitz in L1417 Luxemburg, 6, rue Dicks, RCS Luxembourg B 134998, welche gegründet wurde gemäss Urkunde vom 30. November 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 267 vom 1. Februar 2008, Seite 12771, abgeändert gemäss Urkunde vom 9. Februar 2011, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Diane Wolf, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, 6, rue Dicks, welche zur Protokollführerin und Stimmzählerin bestellt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, 101, rue Cents.

Sodann stellt die Vorsitzende Folgendes fest:

I.- Die Gesellschafter sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenden Anteile auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle (102.316) einhundertzweitausend dreihundertsechzehn Anteile, welche das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft vertreten, anwesend oder vertreten sind, sodass die Generalversammlung rechtsgültig zusammengesetzt ist um über die Tagesordnung zu beschliessen, welche den Gesellschaftern im voraus mitgeteilt wurde.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 362.(dreihundertzweiundsechzig Euro) um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 12.789,50 (zwölftausend siebenhundertneunundachtzig Euro und fünfzig Cents) auf EUR 13.151,50 (dreizehntausend einhunderteinundfünfzig Euro und fünfzig Cents) zu bringen, durch die Schaffung von 2.896 (zweitausend achthundertsechsunneunzig) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von EUR 0,125 (zwölf Komma fünf Eurocents), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben, durch Bareinzahlung.

2) Zeichnung der neuen Anteile und Bareinzahlung durch einen Gesellschafter.

3) Abänderung von Artikel 5.1 der Satzung wie folgt:

Art. 5.

5.1. Das Kapital der Gesellschaft beträgt EUR 13.151,50 (dreizehntausend einhunderteinundfünfzig Euro und fünfzig Cents) eingeteilt in 105.212 (einhundertfünftausend zweihundertzwölf) Anteile mit einem Nominalwert von je EUR 0,125 (zwölf Komma fünf Eurocents).

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 362.-(dreihundertzweiundsechzig Euro) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 12.789,50 (zwölftausend siebenhundertneunundachtzig Euro und fünfzig Cents) auf EUR 13.151,50 (dreizehntausend einhunderteinundfünfzig Euro und fünfzig Cents) zu bringen, durch die Schaffung von 2.896 (zweitausend achthundertsechsunneunzig) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von EUR 0,125 (zwölf Komma fünf Eurocents), welche dieselben Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben.

Zeichnung - Einzahlung

Alsdann erklärt Herr Chong Foo Chaw, geboren am 19. April 1963 in Singapor, wohnhaft in 56 Jalan Khairuddin, Singapore 457521, hier vertreten durch Frau Diane Wolf, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, die 2.896 (zweitausendachthundertsechsunneunzig) neuen Anteile zu zeichnen und vollständig in bar einzuzahlen, sodass der Betrag von EUR 1.882,40 (eintausend achthundertzweiundachtzig Euro und vierzig Cents) der Gesellschaft zur Verfügung steht; der Betrag von EUR 362.-(dreihundertzweiundsechzig Euro) wird dem Kapital zugewiesen und der Betrag von EUR 1.520,40 (eintausend fünfhundertzwanzig Euro und vierzig Cents) wird dem Agio zugewiesen.

Der Nachweis über die Zahlung von EUR 1.882,40 (eintausendachthundertzweiundachtzig Euro und vierzig Cents) wurde dem Notar nachgewiesen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, wird Artikel 5.1 der Satzung wie folgt abgeändert:

Art. 5.

5.1. Das Kapital der Gesellschaft beträgt EUR 13.151,50 (dreizehntausend einhunderteinundfünfzig Euro und fünfzig Cents) eingeteilt in 105.212 (einhundertfünftausend zweihundertzölf) Anteile mit einem Nominalwert von je EUR 0,125 (zwölf Komma fünf Eurocents).

Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten, Barauslagen, Vergütungen und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 1.500.- geschätzt.

Erklärung

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. WOLF, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2011. Relation: LAC/2011/15244. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 18. April 2011.

Référence de publication: 2011053785/149.

(110060568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Anaf Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 42.943.

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANAF EUROPE S.A., ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.943, constituée suivant acte notarié en date du 3 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 213 du 11 mai 1993.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3023 du 24 décembre 2008.

L'assemblée est ouverte 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'alinéa 2 de l'article premier des statuts de la société comme suit:

«Le siège social est établi à Differdange. il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»;

2. Transfert du siège social de rue de l'Industrie, L-3895 Foetz à Zone Industrielle Hahneboesch L-4562 Differdange;

3. Modification de l'alinéa 2 de l'article trois des statuts de la société comme suit:

«Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires.»;

4. Modification de l'article onze des statuts de la société comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Differdange indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.»;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-3895 Foetz, rue de l'Industrie vers L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 2 alinéa de l'article 1 ainsi que l'article 11 des statuts de la société comme suit:

Art. 1^{er}. 2^e alinéa. "Le siège social est établi à Differdange. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

" **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Differdange indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le 2^e alinéa de l'article 3 des statuts de la société comme suit:

"Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 29 mars 2011. LAC/2011 / 14296. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011053466/76.

(110059384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Monitor Capital Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.764.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054794/11.

(110061654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.156.

Cession de parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 4 et 5 mai 2011 et avec effet au 5 mai 2011, que l'associé unique de la Société, Monsieur Nick ASPINALL, a cédé la totalité des 500 parts sociales ordinaires qu'il détenait dans la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à:

- RREI Holding S.A., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue de Peppange, L-3378 Livange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158781.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

RREI Holding S.A. 500 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2011062061/21.

(110069773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

TransForce, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.197.

Une division de 7775326 Canada Inc.

Adresse de la maison mère: 8801 Route Transcanadienne, Suite 500 Montréal (Saint-Laurent)

Province of Québec, H4S 1Z6, Canada

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Le dépôt et enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, de la Succursale, division de la Société, elle-même constituée sous le droit canadien, ont été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

1- L'adresse de la Succursale est la suivante: 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2- Les activités de la Succursale seront le financement intragroupe et l'acquisition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise, sous quelque forme que ce soit et la gestion de telles participations. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion, le contrôle de n'importe quelle société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevet et/ou d'autre droit de la propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes. Elle pourra émettre seulement par voie d'émission privée, des billets à ordre, des bonds, des obligations et des titres de créance et tout autre type de créance. Elle pourra prêter des fonds et donner des garanties à ses filiales ou entités affiliées.

La Succursale pourra généralement employer toute technique ou instrument en relation avec son investissement en vue d'une gestion efficace des risques.

Elle pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont directement ou indirectement en relation avec l'objet de la succursale.

De manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et le développement de son objet.

3- La Société est enregistrée auprès d'«Industry Canada, Corporations Canada», sous le numéro 777532-6.

4- L'objet social de la Société est: Aucune limite n'est imposée à l'objet social de la Société.

5- Le capital social autorisé de la Société est illimité. Le capital émis et en circulation de la Société est actuellement composé de 50.000 actions ordinaires au 16 février 2011 et la valeur du capital-actions est de 50,000 dollars US.

6- La dénomination sociale de la Société est 7775326 Canada Inc.

7- La dénomination de la Succursale est TransForce, Luxembourg Branch.

8- Les personnes ayant pouvoir de valablement engager la Société dans la limite de ses statuts et règlements sont les personnes suivantes agissant individuellement:

Monsieur Alain Bédard, né le 22 avril 1953, à St-Hyacinthe, Province de Québec, Canada, demeurant professionnellement à 8801 Route Transcanadienne, Suite 500, Montréal (Saint-Laurent), Province of Québec, H4S 1Z6, Canada; ou

Madame Josiane-Mélanie Langlois, née le 10 août 1973, à Montréal, Province de Québec, Canada, demeurant professionnellement à 8801 Route Transcanadienne, Suite 500, Montréal (Saint-Laurent), Province of Québec, H4S 1Z6, Canada.

9- Les personnes ayant pouvoir de valablement engager la Succursale dans la limite de leur mandat sont les personnes suivantes agissant individuellement:

Monsieur Philippe Toussaint, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; ou

Monsieur Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

lesquels ont été nommés gérants de TransForce, Luxembourg Branch pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Pour TransForce, Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2011053441/52.

(110059092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Tex Par S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.248.

EXTRAIT

1. Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2011 que les personnes suivantes ont été réélues :

Administrateurs :

Monsieur Massimo LONGONI, consultant, demeurant professionnellement à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg.

2. En outre Monsieur Massimo LONGONI, consultant, demeurant professionnellement à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, à été nommé administrateur-délégué

Monsieur Marcel STEPHANY, demeurant professionnellement à 23, cité Aline Mayrisch, L7268 Bertrange à été nommé commissaire en remplacement de SER.COM. S.à.r.l.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054909/24.

(110061632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

ProLogis UK CCXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055127/14.

(110061157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Domaine de Meysembourg S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7461 Meysembourg, Château de Meysembourg.

R.C.S. Luxembourg E 4.479.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Bernard CLASEN, technicien agronome, né à Luxembourg, le 19 avril 1947 (matricule 1947 04 19 116), demeurant à L-7634 Heffingen, Schaerfenhaff;

2° Madame Geneviève MOREAU de MELEN, sans état particulier, née à Uccle (Belgique), le 18 mars 1950 (matricule 1950 03 18 123), demeurant à L-7634 Heffingen, Schaerfenhaff.

Lesquelles parties ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'elles entendent constituer entre elles:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé entre les parties soussignées une société civile immobilière sous la dénomination «Domaine de Meysembourg S.C.I.».

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur, la gestion et/ou la location de tous immeubles et parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société pourra, dans le cadre de son activité, grever ses immeubles d'hypothèques ou se porter caution réelle en faveur de tiers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la commune de Larochette.

Titre II. - Capital social, parts sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinq mille euros (EUR 5.000,-), divisé en cent (100) parts de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié, sous les conditions prévues par la loi et les présents statuts. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 6. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs et vis-à-vis des créanciers, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 9.

a) Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

b) Les parts sont incessibles à des tiers, ni par vente, ni par donation, sauf l'accord de tous les associés.

Art. 10.

a) L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer le gérant, soit par lettre recommandée, soit par toute voie écrite dont la preuve peut être apportée sans difficulté, en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est projetée, les noms, prénoms, professions et domiciles du/des cessionnaire(s) proposé(s), ainsi que le prix de cession.

Les autres associés, dûment informés par le gérant, auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés, le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroissant celui des autres.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions de l'alinéa précédant, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

b) En aucun cas les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre le cédant et le ou les cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par le cédant et le ou les cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé. Les parts sont transmissibles pour cause de décès aux héritiers légaux de l'associé décédé.

Titre III. - Assemblée générale des associés, administration

Art. 12. Les associés sont convoqués par le ou les gérants de la société à une assemblée générale avec un préavis d'au moins deux semaines.

La convocation se fait par toute voie écrite qui laisse une trace et une preuve de la convocation faite en bonne et due forme.

Toutefois, les associés peuvent se réunir spontanément en quelque lieu que ce soit, du moment que la réunion se fait entre tous les associés et que les décisions y prises le soient à l'unanimité.

Art. 13. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Il n'existe aucune décision collective au sujet de la société à laquelle l'associé ne puisse participer.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale. Chaque associé dispose d'un droit permanent et illimité de surveillance de la gestion du gérant.

Art. 14. Les décisions collectives des associés seront prises à la majorité des trois quarts (3/4).

Tout acte d'achat, de vente et d'échange portant sur tout immeuble ou droit immobilier doit être autorisé par une décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité des trois-quarts (3/4).

Au cas où les associés ne sont pas tous présents ou représentés à l'assemblée générale, le gérant pourra convoquer les associés à une seconde assemblée générale ayant le même ordre du jour et au cours de laquelle il sera statué à la majorité des trois-quarts (3/4) des voix présentes.

Art. 15. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants.

Le/Les gérant(s) pourra/pourront se substituer dans ses/leurs pouvoirs toute personne, associée ou non, sur autorisation de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique respectivement la seule signature d'un des gérants respectivement par la signature de la personne substituée dans les pouvoirs du ou des gérants, mais dans cette hypothèse, dans les limites de la substitution.

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ou d'un gérant.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ou d'un gérant, ne pourront, pour quelque motif que ce soit apposer des scellées sur des biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 17. Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent dans le capital social de la société.

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes.

Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au Code civil luxembourgeois.

En cas de mésentente grave entre associés, la dissolution de la société ne pourra être demandée en justice par l'un des associés, avant le terme convenu, que pour autant que cette mésentente empêche toute action commune et qu'elle mette en jeu l'existence même de la société, ce conformément à la disposition de l'article 1871 du code civil.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération du capital

Ensuite, les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les cent (100) parts comme suit:

- Monsieur Bernard CLASEN, prénommé sous 1 ^o , cinquante parts	50
- Madame Geneviève MOREAU de MELEN, prénommée sous 2 ^o , cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-) se trouve d'ores et déjà à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédicts associés se réunissant en assemblée générale et décident ce qui suit:

a) de nommer comme gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Bernard CLASEN, prénommé;
- Monsieur Christophe CLASEN, consultant, né à Uccle (Belgique), le 5 juin 1972, demeurant à L-7634 Heffingen, Schaerfenhaff.
- de fixer le siège de la société à L-7461 Meysembourg, Château de Meysembourg, et l'adresse postale à L-7601 Larochette, B.P. 48.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Gezeichnet: Bernard Clasen, Geneviève Moreau de Melen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 avril 2011. LAC/2011/16168. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 14. April 2011.

Référence de publication: 2011052984/137.

(110059258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

PROgéna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.217.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 12 avril 2011

Révocation de Madame Violette ROUACH, demeurant au 17 Boulevard Exelmans à F-75016 Paris (France), au poste d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de la société.

Révocation de Monsieur Paul GOETZINGER, demeurant au 21 rue de Pont-Rémy à L-2422 Luxembourg (Luxembourg) au poste d'Administrateur de la société.

Nomination de Madame Valérie PIASTRELLI, née le 01/03/1967 à Moyeuve Grande (France), demeurant professionnellement au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste d'Administrateur et de Monsieur Jean-François KROONEN, né le 20/09/1969 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste d'Administrateur, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Nomination de Madame Valérie PIASTRELLI, née le 01/03/1967 à Moyeuve Grande (France), demeurant professionnellement au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste d'Administrateur-délégué pour une période indéterminée.

Nomination de Monsieur Laurent ROUACH, né le 27/03/1971 à Casablanca (Maroc), demeurant au 17, rue de Gibraltar, L1624 Luxembourg, au poste d'Administrateur-délégué. Son mandat arrivera à échéance le 11 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PROgéna S.A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011064437/25.

(110071904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Central Optics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 19, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.157.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011055032/11.

(110060942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Euro-Furniture (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.817.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011055048/11.

(110060901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Free Flow (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.217.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011055051/11.

(110060892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Facara S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.839.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 avril 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 27 avril 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour FACARA S.A., SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011062119/21.

(110069799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Temple Fields S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.275.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL SA, ayant son siège social à Lake Building Second Floor Wickhams Cay Road Town, Tortola, British Virgin Island,

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme TEMPLE FIELDS S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 102.275, constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant, en date du 26 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1067 du 23 octobre 2004 et dont les statuts n'ont jamais fait l'objet de modification.

II.- Que le capital social de la société anonyme TEMPLE FIELDS S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme TEMPLE FIELDS S.A..

IV.- Que l'activité de la société TEMPLE FIELDS S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme TEMPLE FIELDS S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille trois cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59994. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011054908/51.

(110061074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Immeo Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.208.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «BATISICA S.à r.l.», avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, RCS Luxembourg B 35.595,

ici représentée par Madame Annick NGUYEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, Avenue Kléber, F-75116 Paris, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2011,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois relatives, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de

prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de «IMMEO LUX SARL».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille Euros (25 000 €), représenté par mille (1 000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 €) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre 2011.

Souscription et libération

Les parts sociales sont entièrement souscrites par l'associé unique, à savoir la société «BATISICA S.à r.l.», précitée, laquelle les a intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 25 000 (vingt cinq mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.500.-.

Résolutions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est gérée par quatre (4) gérants.

2) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Thierry BEAUDEMOULIN, né le 7 mai 1971 à Montreuil Sous Bois (32), (F), domicilié à F-75008 Paris, 40, rue d'Artois.

- M. Philippe PRUD'HOMME, né 6 juin 1955 à Saint-Etienne (42), domicilié à F-78230 Le Pecq, 7, Quai de l'Orme de Sully.

- M. Enzo LIOTINO, né le 23 mars 1958 à Sammichele di Bari (I), domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 38, bd Joseph II.

- M. Marcel STEPHANY, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, domicilié 23, cité Aline Mayrisch, L - 7268 Béréldange
Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts.

3) Les gérants pourront nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et détermineront leurs pouvoirs.

4) Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. Relation: LAC/2011/16627. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011053051/115.

(110059265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Summit Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.922.

Extrait des Résolutions de l'associé unique en date du 19 avril 2011

L'associé unique de la Société a décidé:

– d'accepter la démission de M. Jean LEMAIRE, de son mandat de gérant, avec effet au 1^{er} mars 2011.

– de nommer M. Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuivre-Grande, France, ayant son adresse professionnelle au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} mars 2011 pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Summit Luxco S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2011058434/17.

(110066261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Health and Learn (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.437.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011055058/11.

(110060899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

INL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055073/10.

(110061306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

INL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055074/10.

(110061309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Agence Générale d'Assurances Stemper (As.St.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 250A, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 125.828.

Extrait de rassemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg le 15 février 2011

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Servais Stemper en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} mars 2011.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Cédric Stemper, Agent d'Assurances, demeurant professionnellement au 250 A, route de Kayl, L-3514 Dudelange, en tant que gérant de la Société.

Pour extrait conforme
Agence Générale d'Assurances Stemper (As. St.) S.à r.l.
Pierre Stemper
Gérant

Référence de publication: 2011055960/16.

(110062082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.760,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.851.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of March,

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Morgan Stanley Creedy Limited, a limited company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Commerce of the Cayman Islands under number MC 208959, having its registered office at Uglund House, KY-KY1 – 1104 Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Me Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

V2 Music (Holdings) Limited, a company limited by shares formed and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the United Kingdom Register (Companies House) under registration number 03353454, having its registered office at 20 Bank Street, Canary Wharf, London E14 4AD, United Kingdom, here represented by Me Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed 'ne varietur' by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, Morgan Stanley Creedy Limited and V2 Music (Holdings) Limited represent the entire share capital of Morgan Stanley Brunton S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 1 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 123 851, incorporated by a deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on January 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 498 on March 30, 2007 (the "company").

The articles of association of the company have been amended for the last time by deed of Me Paul Bettingen, prenamed on April 14, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 26, 2009 number 1236.

The appearing parties, acting in its/their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To acknowledge and approve the repurchase by the company pursuant to a résolution of the board of managers passed on March 28, 2011 and based on interim accounts dated March 28, 2011 of each of the sixty-six (66) Class B parts and the one (1) Class C part in the company with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each (the "Repurchased Parts").

2. To subsequently reduce the company's share capital by an amount of one thousand three hundred and forty Pounds Sterling (GBP 1,340.-) to eleven thousand seven hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 11,760.-) by the cancellation of the Repurchased Parts.

3. To amend the articles of incorporation of the company in order to reflect the proposed resolutions.

4. Miscellaneous.

Then the appearing parties requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners unanimously resolve to acknowledge and approve the repurchase by the company, pursuant to a résolution of the board of managers passed on March 28, 2011 and based on interim accounts dated March 28, 2011, of each of the sixty-six (66) Class B parts and the 1 Class C part in the company with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.) each (the "Repurchased Parts").

Second resolution

The partners unanimously resolve to reduce the company's share capital by an amount of one thousand three hundred and forty Pounds Sterling (GBP 1,340.-) in order to bring it from its current amount of thirteen thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 13,100.-) to eleven thousand seven hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 11,760.-) by cancellation of the Repurchased Parts.

Third resolution

As a consequence of the foregoing résolution, all the company's remaining shares are held by Morgan Stanley Creedy Limited, prenamed and first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the company is replaced by the following:

" **Art. 6. (first paragraph).** The capital is fixed at eleven thousand seven hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 11,760.-) represented by five hundred eighty-eight (588) Class A parts with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, entirely subscribed and fully paid up. Additional class of parts may be issued, namely the Class B and the Class C parts."

Expenses

The share capital decrease following the above is estimated at EUR 13,385.80 (exchange rate (median price) on March 27, 2011: EUR 1 = GBP 1.13825).

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars,

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Morgan Stanley Creedy Limited, une limited company, constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, enregistrée au registre de commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 208959 et ayant son siège social au Ugland House, KY-KY1 - 1104 Grand Cayman, Iles Caïmans, représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

V2 Music (Holdings) Limited, une limited company, constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, enregistrée au Registre des sociétés du Royaume-Uni (Companie's House) sous le numéro 03353454 et ayant son siège social au 20 Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 4AD, Royaume-Uni, représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Que les sociétés prénommées, Morgan Stanley Creedy Limited et V2 Music (Holdings) Limited, représentent l'entière part du capital social de Morgan Stanley Brunton S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123 851, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 mars 2007, sous le numéro 498 (la "société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Paul Bettingen, précité, le 14 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2009, numéro 1236.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-après, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda

1. de prendre acte de et d'approuver le rachat par la société conformément à la résolution du conseil de gérance passée le 28 mars 2011 et basé sur des comptes intermédiaires datés du 28 mars 2011 de chacune des soixante-six (66) parts sociales de Classe B et de la part sociale de Classe C de la société ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts Rachetées").

2. de réduire par la suite le capital social de la société d'un montant de mille trois cent quarante Livres Sterling (GBP 1.340,-) à onze mille sept cent soixante Livres Sterling (GBP 11.760,-) par l'annulation des Parts Rachetées.

3. de modifier les statuts de la société afin de refléter les résolutions proposées.

4. divers.

Ceci ayant été exposé, les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de prendre acte de et d'approuver le rachat par la société conformément à la résolution du conseil de gérance passée le 28 mars 2011 et basé sur des comptes intérimaires datés du 28 mars 2011 de chacune des soixante-six (66) parts sociales de Classe B et de la part sociale de Classe C de la société ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts Rachetées").

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité de réduire le capital social de la société d'un montant de mille trois cent quarante Livres Sterling (GBP 1.340,-) afin de le porter de son montant actuel de treize mille cent Livres Sterling (GBP 13.100,-) à onze mille sept cent soixante Livres Sterling (GBP 11.760,-) par annulation des Parts Rachetées.

Troisième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, toutes les parts sociales restantes de la société sont détenues par Morgan Stanley Creedy Limited et le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social de la société est fixé à onze mille sept cent soixante Livres Sterling (GBP 11.760,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-huit (588) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement souscrites et libérées. Des classes de parts additionnelles peuvent être émises, à savoir les parts sociales de Classe B et les parts sociales de Classe C."

Coûts

La réduction de capital social de la société suivant ce qui précède est estimée à EUR 13.385,80 (taux de change médian au 27 mars 2011: EUR 1 = GBP 1,13825).

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.200 (mille deux cents euro).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 avril 2011. LAC / 2011 / 15476. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053110/142.

(110059904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Scarborough Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.660,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.083.

Extract of the resolution taken by the Members of the Company as of 15/04/2011

1. the resignation of Mr. Frank De Bruycker with immediate effect is accepted
2. Mr Patrick Vangoidsenhoven, born in September 27th, 1965 at Tienen, Belgium, with professional address at 5, Place du Champs de Mars, Brussels 1050, is appointed as A Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

Suit la traduction de ce qui précède

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15/04/2011

1. La démission de M. Frank De Bruycker est acceptée avec effet immédiat.
2. M. Patrick Vangoidsenhoven, né le 27 septembre 1965 à Tienen, Belgique, résidant professionnellement à 5, Place du Champs de Mars, B-1050 Bruxelles, est nommé Gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Certified true

Référence de publication: 2011063028/20.

(110070646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

ProLogis Netherlands II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.896.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. (formerly named ProLogis Realty I S.à r.l.), a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered under the number RCS Luxembourg B 77.938,

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 29 March 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I. The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis Netherlands II S.à r.l. a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 19 September 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 715 of 22 December 1997 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 29 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 140 on 22 January 2010.

II. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken has requested the undersigned notary to document the sole following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of ten million two hundred thousand euros (EUR 10,200,000.-), in order to bring it from its current amount of nineteen million five hundred thousand euros (EUR 19,500,000.-) down to nine million three hundred thousand euros (EUR 9,300,000.-) by cancellation of ten thousand two hundred (10,200) shares having a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

The repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained.

The reimbursement of the amount of the share capital decrease will be settled by a repayment in cash to be realised as agreed between the Company and the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at nine million three hundred thousand euros (EUR 9,300,000.-) represented by nine thousand three hundred (9,300) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. (dénommée précédemment ProLogis Realty I S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 77.938,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2011,

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

I. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ProLogis Netherlands II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié du 19 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 715 du 22 décembre 1997 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 26 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 140 du 22 janvier 2010.

II. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre et a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix millions deux cent mille euros (10.200.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de dix-neuf millions cinq cent mille euros (19.500.000,- EUR) à un montant de neuf millions trois cent mille euros (9.300.000,- EUR) par l'annulation de dix mille deux cents (10.200) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'après que les créances de la société aient été remboursées ou dûment provisionnées.

Le remboursement du montant de la réduction de capital social sera réglé par paiement en espèces effectué comme convenu entre la Société et l'Associée Unique.

Deuxième résolution

Suite à l'adoption de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf millions trois cent mille euros (9.300.000,- EUR) représenté par neuf mille trois cents (9.300) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2011. Relation LAC/2011/15382. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011054459/101.

(110060790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

De Rozen International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.000.

L'an deux mille onze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Victor ROZENBAUM, administrateur de sociétés, né à Bruxelles le 15 mai 1947, demeurant à B-1070 Anderlecht, 81, rue des Betteraves,

ici représenté par Monsieur Richard FIELZ, expert-comptable, né le 27 mai 1949 à Ixelles, demeurant 128 rue Washington à B-1050 Ixelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 24 février 2011 à Bigonville, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

seul associé de la société à responsabilité limitée "DE ROZEN INTERNATIONAL S.à r.l." (matr. 2009 2429 467), avec siège social à L-8814 Bigonville, 34, rue Principale,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2287 du 21 novembre 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 149.000,

lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Rambrouch vers Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg-ville; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. FIELZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2011. DIE/2011/2880. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 13 avril 2011.

P. PROBST.

Référence de publication: 2011055041/49.

(110060955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 96.275.

—
RECTIFICATIF

Monsieur le Préposé du Registre de commerce et des sociétés est requis de procéder aux modifications suivantes:

Le Conseil d'Administration se compose des membres suivants:

Conseil d'administration

1. Monsieur Eric Lauwers, directeur, demeurant Peter Benoitlaan 109 - B-1850 Grimbergen, Président du Conseil d'Administration

2. Monsieur Erlend Van Vreckem, directeur, demeurant Hertogenlaan 141 - B-1970 Wezembeek-Oppem, Vice-Président du Conseil d'Administration

3. Monsieur Nicolas Bonnel, directeur, demeurant rue du Château Saint Donat 14 à F-59118 Wambrechies

4. Monsieur Ben Vehaert, directeur, demeurant rue des Prairies 23 à B-1340 Ottignies

A partir du 23 mars 2011, le Conseil d'administration accorde en vertu de l'article 19 des Statuts la délégation de pouvoirs aux personnes suivantes:

Groupe 1

Monsieur Simon WUESTENBERG, Directeur commercial, demeurant à B-3010 Leuven(Kessel-Lo), Eewfeeststraat 26

Monsieur Marc BOTTNER, Plant Manager, demeurant Kapellener Strasse 112, 47661 Issum - Germany

Madame Karin VAN ROY, People Director BeNeFraLux, demeurant à B-1910 Kampenhout, Steentjesstraat 1

Groupe 2

Monsieur Yves URY, Sales Manager On-Trade, demeurant à L-8440 Steinfort, 29, route de Luxembourg

Monsieur Patrick PAROT, Field Manager Export, demeurant à B14, rue de l'Epine à B-6971 CHAMPLON

Benoît GRIBAUMONT, 38, rue de Rossart à B 6769 MEIX DEVANT VIRTON, Account Manager On-Trade

Raphaël FROCHISSE, 38, rue de Neuville à B-5573 BEAURAING, Account Manager Off-Trade

Monsieur Lionel DELBART, Sales Manager Off-Trade, B-1180 UCCLE, 21, rue André Ryckmans

Groupe 3

Monsieur Jean-Luc HENOUMONT, Service juridique, demeurant à B-6700 Arlon-Schoppach, 24, rue du Camp

Madame Nadja HEINEN, Customer Service, demeurant à B-6671 Bovigny, Maison 106

Monsieur Salim BELHOUT, Trade Marketing Manager, demeurant à B-6760 Virton, 10, rue d'Orvillers

Monsieur Fabien MARIETTE, Sales Operations Manager, demeurant à B-4960 Malmédy, 14, Chemin sur le Thier

Pouvoirs

La société sera valablement engagée par la signature de deux personnes pour toute opération financière:

- Par deux administrateurs pour des montants illimités

- Par une personne du Groupe 1 avec l'assistance d'un administrateur pour des opérations jusqu'à la valeur de 2.500.000 €

- Par deux personnes du Groupe 1, ou par une personne du Groupe 1 et une personne du Groupe 2 agissant ensemble, pour des opérations jusqu'à la valeur de 1.000.000 €

- Par deux personnes du Groupe 2, ou par une personne du Groupe 2 et une personne du Groupe 3 agissant ensemble, pour des opérations jusqu'à la valeur de 50.000 €

- Par deux personnes du Groupe 3 pour les affaires de gestion journalière ne dépassant pas 12.500 €

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Eric Lauwers / Erlend Van Vreckem

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011055955/48.

(110061027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Alboran Capital SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.695.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of the month of January.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Alboran Capital SICAV-FIS, having its registered office at L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on 13 November 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2907 of 14 December 2007.

The extraordinary general meeting is opened with Mrs. Claire-Ingrid BERGE, bank employee professionally residing in Luxembourg in the chair (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Maud PEIXOTO, bank employee professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Katie AGNES, bank employee professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- (1) Waiver of the convening notices
- (2) Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire)
- (3) Decision to appoint Jaime De Madariaga Unceta-Barrenechea, with private address at Costa Brava 34, 2C, E-28034 Madrid, Spain (the Liquidator) as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company;
- (4) Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- (5) Decision to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company;
- (6) Decision to instruct Ernst & Young S.A. (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation; and
- (7) Decision to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.

II. The shares being all in registered form, the present extraordinary general meeting has been duly convened by registered mail sent to all the registered shareholders on 17 January 2011.

III. The shareholders present or represented and voting, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. It appears from the said attendance list that out of 280,892.328 shares outstanding, 196,416 shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting states that the present extraordinary general meeting has been convened pursuant to the dispositions of the amended law on Commercial Companies.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company and to start the voluntary liquidation proceedings.

Third resolution

The Meeting decides to appoint Mr. Jaime De Madariaga Unceta-Barrenechea, professionally residing at Costa Brava 34, 2C, E-28034 Madrid, Spain, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Fourth resolution

The Meeting grants the following powers to the Liquidator:

The Liquidator has as mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law without the authorization of the Shareholders in the cases in which it is requested by law.

He may waive all real rights, liens, mortgages, actions for rescission, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature.

Fifth resolution

The Meeting instructs the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company:

Sixth resolution

The Meeting instructs ERNST & YOUNG S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, 2, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg) to issue a report on the liquidation.

Seventh resolution

The Meeting decides to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day set out at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the proxyholder, known to the notary by its first and surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Alboran Capital SICAV-FIS, ayant son siège à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2907 du 14 décembre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Madame Claire-Ingrid BERGE, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg. (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Maud PEIXOTO, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Katie AGNES, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation
- (2) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.
- (3) Décision de nommer comme liquidateur Jaime De Madariaga Unceta-Barrenechea, demeurant professionnellement à Costa Brava 34, 2C, E-28034 Madrid, Espagne (le Liquidateur) .
- (4) Détermination des pouvoirs du Liquidateur et des procédures de liquidation de la Société.
- (5) Décision de donner instruction au Liquidateur de réaliser de son mieux vu les circonstances tous les avoirs de la Société et de payer les dettes de la Société.
- (6) Décision de donner instruction à Ernst & Young S.A. (le réviseur de la Société) d'émettre un rapport à la liquidation; et
- (7) Décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire décidant de la clôture de la liquidation.

II. Les actions étant toutes nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires nominatifs en date du 17 janvier 2011.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée

par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumises simultanément à l'enregistrement.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que sur les 280.892,328 actions en circulation 196.416 actions sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jaime De Madariaga Unceta-Barrenechea, demeurant professionnellement à Costa Brava 34, 2C, E-28034 Madrid, Espagne.

Quatrième résolution

L'Assemblée confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature.

Cinquième résolution

L'assemblée donne instruction au Liquidateur de réaliser de son mieux vu les circonstances tous les avoirs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée donne instruction à ERNST & YOUNG S.A. 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, d'émettre un rapport à la liquidation.

Septième résolution

L'Assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire décidant de la clôture de la liquidation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du représentant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande du représentant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le représentant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C.-I. BERGE, M. PEIXOTO, K. AGNES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2011. Relation: LAC/2011/6033. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054165/156.

(110061343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Credit Suisse Issuer 1 Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.897.

Par résolutions signées en date du 9 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Germain Trichies, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Acceptation de la démission de Monsieur Fernand Schaus, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Dès lors, le conseil de gérance de la société se compose ainsi:

Sophie Mellinger

Jorge Pérez Lozano

Julian Cassar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour la société

Sophie Mellinger

Gérant

Référence de publication: 2011063502/22.

(110071787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

EP Sundsvall S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 6.525.575,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.306.

In the year two thousand and eleven, on the thirty first day of March

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

EUROPEAN PROPERTIES S.À R.L., a Luxembourg société à responsabilité limitée established in Luxembourg, with registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 121.620 (the "Sole Partner").

hereby represented by Mr. Youssef Khayat, employee, with professional address at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, with full power of substitution by virtue of a power of attorney given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 28 March 2011.

The above-mentioned power of attorney signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the Sole Partner of EP SUNDSVALL S.À R.L., a Luxembourg société à responsabilité limitée established in Luxembourg, with registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 135.306, incorporated by a notarial deed on 21 December 2007 of Me. Gérard Lecuit notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C dated 11 February 2008 No. 347 page 16,651 (the "Company"). The Articles of Association have been amended by a notarial deed on 21 May 2008 of the aforementioned notary published in the Mémorial C dated 26 June 2008 No. 1,574 page 75,550.

The Sole Partner, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To acknowledge that the Company has sent a notice of conversion of twenty-seven thousand six hundred forty-five (27,645) convertible preferred equity certificates to the Sole Partner.

2 To increase the Company's subscribed capital by an amount of six million four hundred seventy-six thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 6,476,375.-) including the conversion of convertible preferred equity certificates and the contribution of a claim by the Sole Partner, so as to raise it from its current amount of forty-nine thousand two hundred Euro (EUR 49,200.-) up to six million five hundred twenty-five thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 6,525,575).

3. To issue twenty-seven thousand six hundred forty-five (27,645) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, by way of conversion of twenty-seven thousand six hundred forty-five (27,645) convertible preferred equity certificates, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, issued by the Company and to allocate these new shares to the Sole Partner as former holder of the non-yield bearing convertible preferred equity certificates.

4. To issue two hundred thirty-one thousand four hundred ten (231,410) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, together with a share premium amounting to eighteen euro (EUR 18.-), having the same rights and privileges as the existing shares, to accept subscription for these new shares and related share premium by the Sole Partner, and to accept payment in full for such new shares and share premium by contribution in kind.

5. To amend Article 5 of the Articles of Association, in order to reflect the above resolutions.

6. To request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner ACKNOWLEDGES that the Company has sent a notice of conversion of twenty-seven thousand six hundred forty-five (27,645) convertible preferred equity certificates to the holder of such certificates and ACKNOWLEDGES receipt of such notice.

Second resolution

The Sole Partner RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of six million four hundred seventy-six thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 6,476,375.-) including the conversion of convertible preferred equity certificates and the contribution of a claim by the Sole Partner, so as to raise it from its current amount of forty-nine thousand two hundred Euro (EUR 49,200.-) up to six million five hundred twenty-five thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 6,525,575) divided into two hundred sixty-one thousand twenty-three (261,023) shares, each share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-).

Third resolution

The Sole Partner RESOLVES to issue twenty-seven thousand six hundred forty-five (27,645) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, by way of conversion of twenty-seven thousand six hundred forty-five (27,645) convertible preferred equity certificates, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, issued by the Company and to allocate these new shares to the Sole Partner as former holder of the non-yield bearing convertible preferred equity certificates.

Fourth resolution

The Sole Partner RESOLVES to issue two hundred thirty-one thousand four hundred ten (231,410) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share together with a share premium amounting to eighteen euro (EUR 18.-), having the same rights and privileges as the existing shares, to accept subscription for these new shares and the related share premium by the Sole Partner, and to accept payment in full for such new shares and share premium by a contribution in kind.

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

Mr. Youssef Khayat, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Partner, by virtue of the power of attorney referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Partner, the two hundred thirty-one thousand four hundred ten (231,410) newly issued shares having each a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), and to make payment for such new shares by contribution of a claim existing against "EP Sundsvall S. à r.l." of an amount of five million seven hundred eighty-five thousand two hundred sixty-eight Euro (EUR 5,785,268.-), (the "Contribution"),

The Contribution of five million seven hundred eighty-five thousand two hundred sixty-eight Euro (EUR 5,785,268.-) is allocated as follows:

- five million seven hundred eighty-five thousand two hundred fifty Euro (EUR 5,785,250) are allocated to the share capital of the Company; and
- eighteen Euro (EUR 18) are allocated to the Company's share premium account.

Manager's intervention

Thereupon intervenes the managers of EP Sundsvall S. à r.l., here represented by Youssef Khayat by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment, on presentation of a statement of contribution's value which will remain here annexed.

Fifth resolution

Thereupon, the Sole Partner RESOLVES to accept said subscription and payment in form of the Contribution and allot the new shares to itself.

Sixth resolution

The Sole Partner RESOLVES to amend the article 5 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

« **Art. 5.** six million five hundred twenty-five thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 6,525,575) divided into two hundred sixty-one thousand twenty-three (261,023) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid-in».

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand thousand Euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN PROPERTIES S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), («l'Associée Unique»),

Ici représentée par M. Youssef Khayat, employé résidant professionnellement au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 28 mars 2011.

Ladite procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire et paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'Associée Unique de la société EP SUNDSVALL S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte notarié de Me. Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 2007, publiés au Mémorial C en date du 11 février 2008 No. 347 page 16.651, dont les statuts ont été modifiés par un acte notarié du notaire pré-cité en date du 21 mai 2008 publiés au Mémorial C en date du 26 juin 2008 No. 1.574 page 75.550.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Reconnaissance de l'envoi par la Société à l'Associée Unique de la lettre signifiant à ce dernier la conversion de vingt-sept mille six cent quarante-cinq (27.645.-) certificats de capitaux convertibles préférentiels.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de six million quatre cent soixante-seize mille trois cent soixante-quinze euro (EUR 6,476,375.-) comprenant la conversion de vingt-sept mille six cent quarante-cinq (27.645.-) certificats de capitaux convertibles préférentiels et l'apport d'une créance par l'Associée Unique, de manière à porter le capital de son montant actuel de quarante-neuf mille deux cents euro (EUR 49,200.-), à six millions cinq cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze euro (EUR 6,525,575.-).

3. Emission de vingt-sept mille six cent quarante-cinq (27.645.-) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par conversion de vingt-sept mille six cent quarante-cinq (27.645.-) certificats de capitaux convertibles préférentiels ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.) chacun, émis par la Société et d'allouer ces nouvelles parts sociales à l'Associée Unique en sa qualité d'ancien porteur des certificats de capitaux convertibles préférentiels.

4. Emission de deux cent trente et un mille quatre cent dix (231,410.-) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) pour chaque part sociale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associée Unique, et d'accepter le paiement en entier pour les dites parts sociales par apport d'une créance.

5. Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

6. Requérir le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique RECONNAIT que la Société à notifier la conversion de vingt-sept mille six cent quarante-cinq (27.645.-) certificats de capitaux convertibles préférentiels au porteur des dits certificats et RECONNAIT avoir reçu ladite notification.

Deuxième résolution

L'Associée Unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de six million quatre cent soixante-seize mille trois cent soixante-quinze euro (EUR 6,476,375.-) comprenant la conversion de vingt-sept mille six cent quarante-cinq (27.645.-) certificats de capitaux convertibles préférentiels et l'apport d'une créance par l'Associée Unique, de manière à porter le capital de son montant actuel de quarante-neuf mille deux cents euro (EUR 49,200.-), à six millions cinq cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze euro (EUR 6,525,575.-).

Troisième résolution

L'Associée Unique DECIDE d'émettre vingt-sept mille six cent quarante-cinq (27.645.-) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, par conversion de vingt-sept mille six cent quarante-cinq (27.645.-) certificats de capitaux convertibles préférentiels ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) chacun, émis par la Société et d'allouer ces nouvelles parts sociales à l'Associée Unique en sa qualité d'ancien porteur des certificats de capitaux convertibles préférentiels.

Quatrième résolution

L'Associée Unique DECIDE d'émettre deux cent trente et un mille quatre cent dix (231,410.-) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) pour chaque part sociale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associée Unique, et d'accepter le paiement en entier pour les dites parts sociales par compensation avec une créance détenue par l'associé contre la Société à concurrence de cinq million sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-huit euro (EUR 5,785,268.-),

Souscription et libération

Ensuite est intervenu:

M. Youssef Khayat, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associée Unique, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associée Unique, les deux cent trente et un mille quatre cent dix (231,410.-) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport d'une créance qu'il détient contre la Société pour un montant total de cinq million sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-huit euro (EUR 5,785,268.-). L'Apport de cinq million sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-huit euro (EUR 5,785,268.-) est alloué comme suit:

- cinq million sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euro (EUR 5.785.250.-) sont alloués au capital social de la Société; et

- dix-huit euro (EUR 18.-) sont alloués au compte de la prime d'émission de la Société.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la créance afférente apparaît.

Intervention du gérant

Est alors intervenu le gérant de EP Sundsvall S. à r .l., ici représenté par Youssef Khayat, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérante de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, il marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirme la validité des souscription et libération, sur présentation d'une déclaration de valeur d'apport qui restera ci-annexée.

Cinquième résolution

Ensuite, l'Associée unique DECIDE d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales nouvelles au souscripteur.

Sixième résolution

L'Associée Unique DECIDE de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à six millions cinq cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze euro (EUR 6,525,575.-) divisé en deux cent soixante et un mille vingt-trois (261,023) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérées.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement quatre mille euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra. Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. KHAYAT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15355. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011051591/212.

(110058277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

International Ploquette (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.990.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011055075/11.

(110060894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Meeting of the board of directors dated February, 24, 2011

Resolution:

The Board of Directors unanimously adopts the following resolution:

Transfer of the registered office of the Company to the below address with effect as at February 4, 2011:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Version française

Réunion du conseil d'administration en date du 24 février, 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité la résolution suivante:

Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante avec effet au 4 février 2011:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Copie certifiée conforme
INHOLD INVESTMENTS HOLDING CORPORATION S.A., SPF
Signatures
Director / Director

Référence de publication: 2011065216/25.

(110071466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

IPharma Invest (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.149.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011055076/11.

(110060896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

IS EF Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055077/10.

(110060964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

IS EF Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055079/10.

(110060958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Treveria Twenty-Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.921.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058876/23.

(110065061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Company Formation & Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.217.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the seventh of April.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, here represented by its managing director, Mrs. Rika MAMDY, company director, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Company Formation & Management Services S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by one manager for an unlimited period:

- Mrs. Rika MAMDY, born in Dixmude (Belgium), on November 4, 1946, with professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

2) The address of the corporation is in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le sept avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

Ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Company Formation & Management Services S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. Art. 18

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Décisions de l'associé unique

- 1) La société est administrée par un gérant pour une durée indéterminée:

- Madame Rika MAMDY, née à Dixmude (Belgique), le 4 novembre 1946, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16793. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052956/222.

(110059577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

IT TOP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055081/10.

(110060962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

IT 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011055083/10.

(110061333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

ProLogis UK II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011055128/14.

(110061175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.
